



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsal.org

Site : www.sections.se-unsal.org/76

À Madame la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
en Seine Maritime

Rouen, le 21 septembre 2018

Objet : indemnisation des «faux zil»

Madame la Directrice Académique,

Le SE-Unsa 76 vous a plusieurs fois interpellée au sujet des collègues dont une partie de leur affectation mentionne un exercice partiel en mission de remplacement (les «faux zil»).

N'ayant obtenu à ce jour (et depuis 2 années scolaires) aucune réponse satisfaisante concernant l'indemnisation de ces personnels (versement d'une ISSR ou frais de déplacement), nous vous informons que le SE-Unsa demande désormais à ces collègues de refuser toutes les missions qui les amèneraient en dehors de la (ou des) résidence(s) administrative(s) mentionnée(s) s sur leur arrêté d'affectation.

Je vous d'agrèer, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.

Joëlle Ayache,
Secrétaire Départementale du SE-Unsa 76